

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 031-213104672-20260224-06_2026-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

SOMMAIRE

Préambule

- I. Le contexte économique mondial et national**
- II. Le contexte législatif et réglementaire**
- III. La situation financière de la Commune**
 - A. Analyse rétrospective 2020-2025
 - B. Focus sur l'exercice 2025 - section de fonctionnement
 - C. Focus sur l'exercice 2025 - section d'investissement
- IV. Les orientations budgétaires 2026**
 - A. En fonctionnement
 - B. En investissement

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Ce débat est l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur la situation financière de la collectivité, également il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la Commune.

Le débat d'orientation budgétaire 2026 intervient dans une année de renouvellement des assemblées délibérantes, ce qui constitue un contexte particulier. À cela s'ajoute, à ce jour, l'absence de consensus autour de la loi de finances 2026. Une loi spéciale a donc été promulguée le 23 décembre 2025 afin de permettre aux collectivités de continuer à percevoir dotations et impôts.

Le présent rapport est organisé en quatre parties :

- Le contexte économique national
- Le contexte réglementaire : la loi spéciale et les dispositions du PLF connues à ce jour
- La situation financière de la commune de Saint-Alban
- Les orientations budgétaires 2026

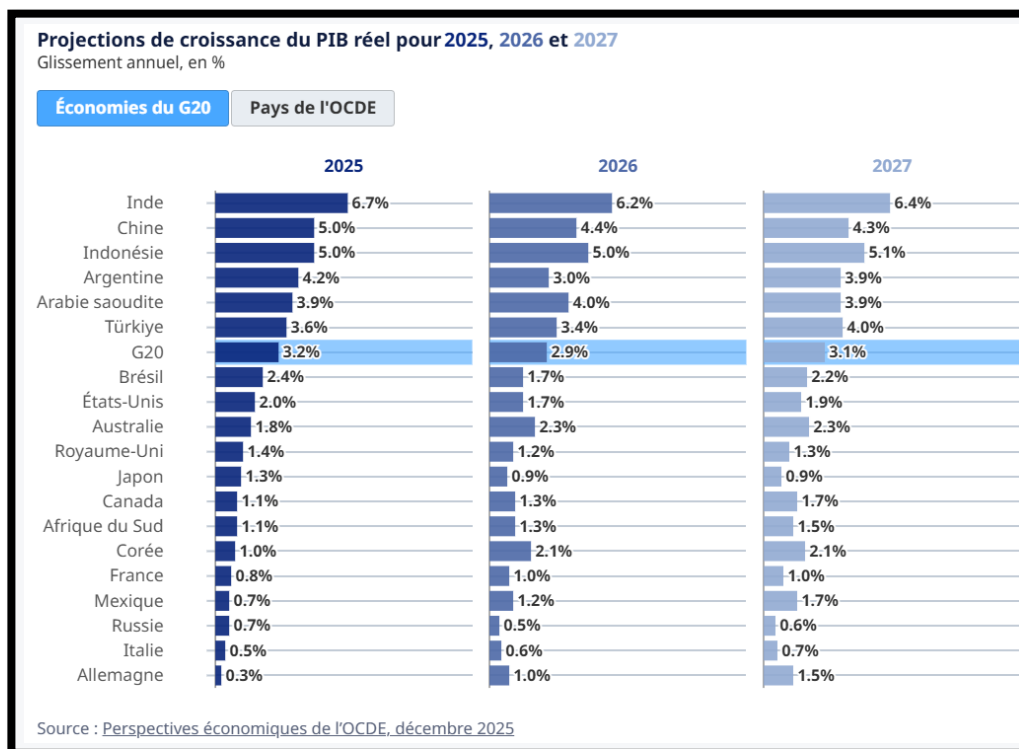
I. Le contexte économique mondial et national

Contexte économique mondial :

L'économie mondiale s'est révélée *plus résiliente que prévu* cette année, à la faveur de l'amélioration des conditions financières, de l'augmentation des flux commerciaux et des investissements liés à l'IA, et de l'orientation des politiques macroéconomiques.

En effet *l'économie mondiale a plutôt bien résisté* à l'augmentation progressive et chaotique par la nouvelle administration américaine des droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce grand retour du protectionnisme outre-Atlantique s'est traduit par une envolée du commerce mondial en début d'année, les entreprises américaines se dépêchant de constituer des stocks avant l'instauration des nouvelles barrières tarifaires. Les échanges ont ensuite connu un repli assez modéré au printemps, les industriels asiatiques réorientant rapidement leur production vers leurs voisins. Craignant un excès d'offre, les marchés des matières premières affichent une tendance générale à la baisse depuis le début de l'année, diminuant les pressions inflationnistes dans les économies avancées et facilitant les assouplissements monétaires par les banques centrales.

La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.2 % en 2025 à 2.9 % en 2026, avant de se redresser légèrement à 3.1 % en 2027.



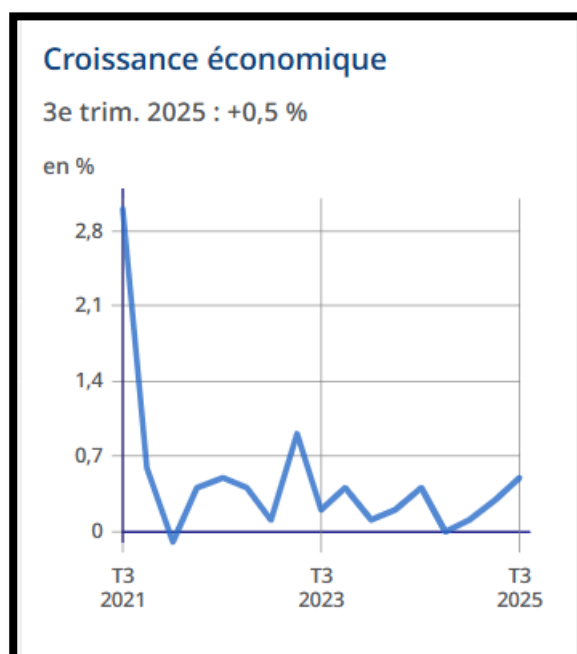
La zone euro, en revanche, sort affaiblie : l'euro s'est fortement apprécié, dégradant un peu plus une compétitivité déjà mise à mal par la crise de l'énergie en 2022-2023 et la rude concurrence des industriels chinois. Une lueur d'espoir apparaît toutefois sur le Vieux Continent, où *l'investissement reprend quelques couleurs* : les marchés immobiliers redémarrent après avoir touché le fond, les entreprises recommencent à se doter de biens d'équipement et les termes de l'échange s'améliorent grâce à la baisse des cours du pétrole. Au sein de la zone euro, après deux

ans de récession, l'Allemagne amorcerait un redressement progressif avec un PIB qui augmenterait un peu en 2025, tandis que la croissance serait plus vigoureuse en Italie, et surtout en Espagne.

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

Contexte économique national :

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à *la bonne performance des points forts de l'économie française*, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres. L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.



source INSEE

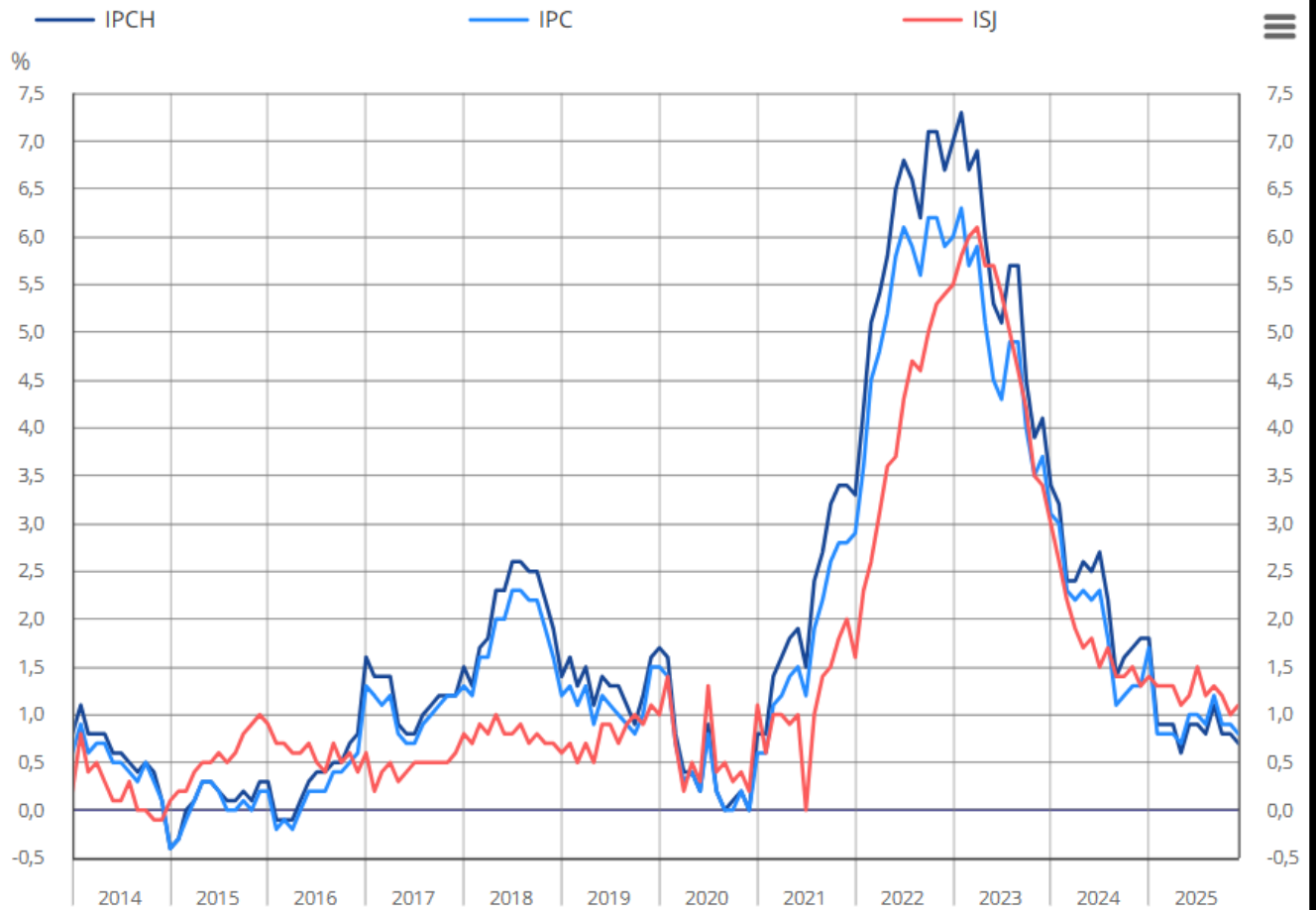
L'inflation sous-jacente sur un an s'établit à +1,1 % en décembre 2025, après +1,0 % en novembre.

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) progresse de 0,1 % sur un mois, après -0,2 % en novembre. Sur un an, il augmente de 0,7 % après +0,8 % en novembre.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025. L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.



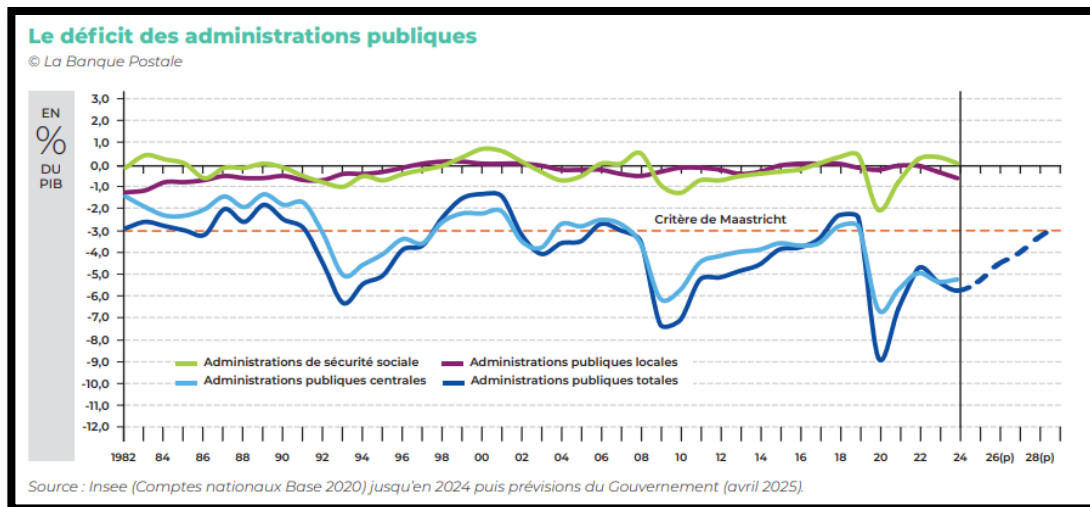
Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : Insee.

La situation des finances publiques :

Le déficit public en 2025 atteint 5,4% du PIB



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Les finances locales en 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	- Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6					
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0					
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
* hors opérations financières
p : prévisions
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

Source : Banque postale

On observe côté section de fonctionnement un dynamisme des recettes de fonctionnement +2.2% notamment grâce à la reprise d'une dynamique des droits de mutations à titre onéreux eux même portés par la relance du marché immobilier. Les dépenses de fonctionnement sont en moindre hausse par rapport aux exercices précédents +2.5%, ainsi l'épargne nette est en hausse de 0.5%. En 2025 l'investissement poursuivra sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières.

II. Le contexte réglementaire

Loi spéciale 2025 :

Le contexte politique de cette dernière année nous amène à une situation semblable à celle de l'an passé, une absence de consensus politique sur le projet de loi de finances 2026. Ainsi tout comme en fin d'année 2024, une loi spéciale contenant des dispositions indispensables au fonctionnement régulier de l'Etat et des collectivités jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2026, a été adoptée le 26 décembre 2025.

Cette loi contient 3 types d'autorisations :

- Une autorisation à percevoir les impôts existants, afin de garantir le financement de l'État.
- La reconduction des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales,

- L'autorisation des opérations d'emprunts, de gestion de la dette et de trésorerie de l'État, afin d'assurer la sécurité des opérations de financement de l'État à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi jusqu'à l'adoption de la loi de finances 2026, cette loi spéciale a permis :

- Verser les dotations sur la base des montants 2025 et selon le calendrier habituel (par douzièmes pour la dotation forfaitaire de la DGF)
- Versement des autres recettes transitant par l'Etat sur la base des montants 2025 et selon le calendrier habituel (partie des ressources fiscales, compensations d'exonérations)

Loi de finances 2026 :

Le processus d'adoption du PLF a débuté le 14 octobre 2025 et n'a pas abouti, la 1^{ère} partie du projet a été rejeté une première fois le 21 novembre par l'Assemblée nationale, la navette parlementaire s'est poursuivie, le Sénat a adopté la 1^{ère} partie le 4 décembre, puis un vote sur l'ensemble positif le 15 décembre, pour se finir par un échec de la commission mixte paritaire le 19 décembre 2025.

Les lectures et débats ont repris début janvier et la loi a été adoptée **le 2 février 2026**.

La loi prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB. En 2026, les dépenses de l'État s'élèveront à près de 501 Md€, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État). Les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public.

Les principales mesures :

Dotations, fonds :

- Stabilisation de la DGF à périmètre constant à hauteur de 27.4 milliards d'euros
- FCTVA : maintien des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques

Fiscalité :

- Simplification de la fiscalité applicable aux logements vacants : fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone tendue en une seule taxe : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
- Baisse de la compensation de la réduction des bases industrielles:
Pour rappel avant la réforme de l'évaluation des valeurs locatives des locaux industriels, ces derniers étaient évalués selon la méthode comptable, considérée comme obsolète, ces valeurs locatives sont désormais évaluées selon la méthode foncière. Les collectivités se voient verser chaque année une compensation. Le PLF prévoit une baisse importante de cette compensation. Le niveau retenu par le gouvernement est bien celui du Sénat, qui avait proposé une baisse de 19,3 %, quand le gouvernement, dans le texte initial, prévoyait une réduction de 25 %. Le gouvernement a choisi d'intégrer un amendement modifiant la valeur de référence retenue pour le calcul du montant de la minoration soumise au plafond, en prenant comme valeur la compensation qui aurait été versée à 100% au titre de l'année N, et non la compensation effectivement versée au titre de l'année N-1.
- Taxe d'aménagement :
 - Suppression de l'avance initialement prévue de versement de la taxe visant à compenser les retards de versement de cette dernière.

- Abaissement à 3000 m² du seuil de surface retenu pour les projets donnant lieu au versement d'un acompte
- Extension de l'exonération à tous les commerces de centre-ville en faveur des commerces de moins de 400m²
- Adaptation des exonérations pour les annexes des logements sociaux (caves et garages)
- Généralisation du taux de T.V.A. à 5,5 % à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement
- Adaptation des possibilités de majoration du taux de THRS hors zone tendue
 - Pour les taux inférieurs à la moyenne départementale (et non plus à 75 % de cette moyenne)
 - Avec des « pas » égaux à 10 % de cette moyenne (et non plus 5 %)

DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) :

Pour rappel ce dispositif a été instauré par la loi de finances 2025, et il était destiné à mettre en réserve à hauteur de 1 milliard d'euros, une part des recettes fiscales de l'exercice 2025 des communes, EPCI, départements et régions. Ces sommes seront intégralement restituées aux collectivités par tiers sur 3 ans de 2026 à 2028.

La commune de Saint-Alban n'a pas été concerné par le dispositif en 2025.

A ce jour le sort définitif du Dilico n'est pas connu, cependant en dernière lecture du Sénat ce dernier avait choisi de l'abaisser à 890 millions d'euros en exonérant les communes.

Autres mesures impactant les budgets locaux 2026 :

Pour 2026, *la revalorisation forfaitaire des bases foncières hors locaux professionnels sera de +0.8%* (en 2025 elle s'élevait à +1.7%).

Également à compter du 1^{er} janvier 2026 le taux de cotisation patronal à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) *augmentera à nouveau de 3 points et sera porté à 37,65 %* (Décret n°2025-86).

Ensuite, le site de l'URSSAF a publié les nouveaux taux d'appel de cotisations concernant l'IRCANTEC.

Concernant la part patronale pour 2026 :

- *Augmentation de la tranche A (+0.07%* avec un taux passant de 4,20 % à 4,27%)
- *Augmentation de la tranche B (+0.20%* avec un taux passant de 12,55% à 12,75%)

Cette mesure concerne donc le régime général de la sécurité sociale :

- Fonctionnaires titulaires occupant un emploi à temps non complet dont la durée de travail est inférieure à 28 heures
- Agents contractuels de droit public
- Agents contractuels de droit privé

III. La situation financière de la Commune

A. Analyse rétrospective 2020-2025

Elle permet d'analyser la situation financière de la Commune sur les 6 dernières années, au regard de plusieurs indicateurs financiers.

Evolution des masses financières

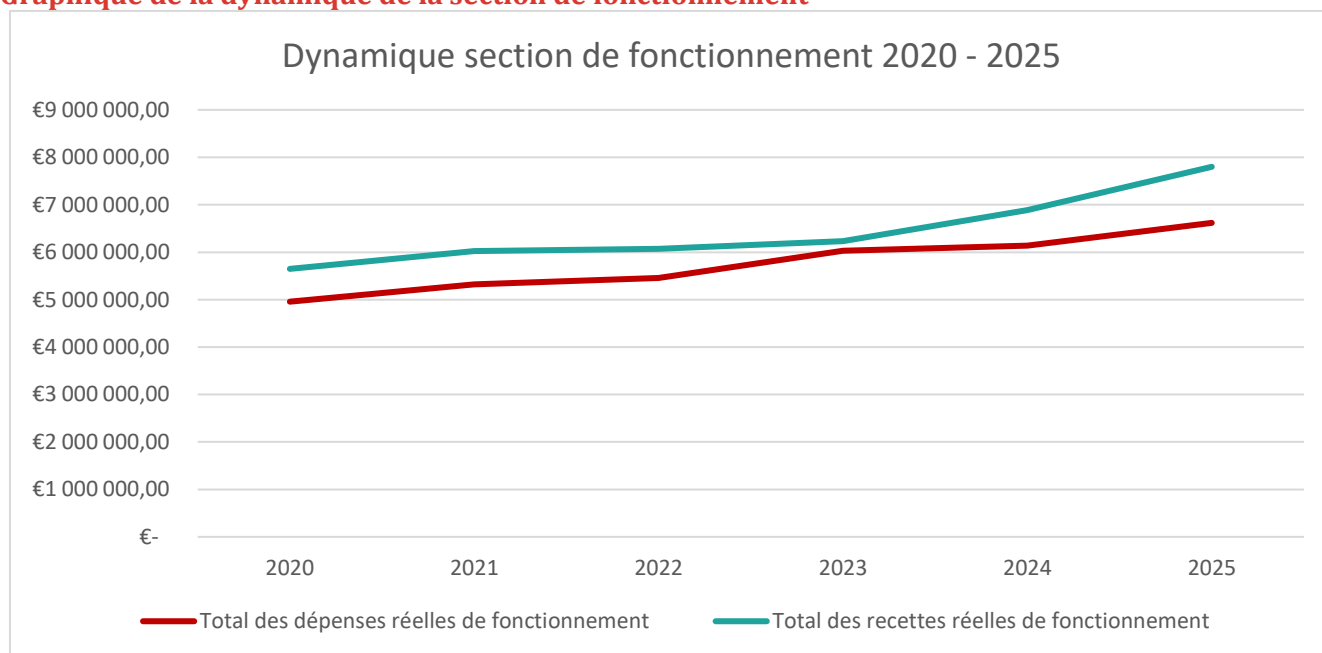


Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des dépenses réelles	4 957 529 €	5 321 825 € 7,35%	5 456 093 € 2,52%	6 027 454 € 10,47%	6 136 537 € 1,81%	6 617 905 € 7,84%
Total des recettes réelles	5 648 690 €	6 025 552 € 6,67%	6 069 729 € 0,73%	6 232 016 € 2,67%	6 889 381 € 10,55%	7 799 937 € 13,22%
Investissement						
Total des dépenses réelles	879 878,12 €	790 805 € -10,12%	713 084 € -9,83%	933 877 € 30,96%	2 249 298 € 140,86%	1 947 693 € -13,41%
Total des recettes réelles	376 395,98 €	755 536 € 100,73%	281 852 € -62,70%	148 917 € -47,16%	672 531 € 351,61%	1 874 078 € 178,66%

Les tableaux ci-dessus reprennent les dépenses et les recettes REELLES de chacune des sections, c'est-à-dire l'ensemble des décaissements et encaissements effectués sur chaque exercice.

Ne sont pas repris dans ce tableau les excédents accumulés ainsi que les opérations d'ordre.

Graphique de la dynamique de la section de fonctionnement

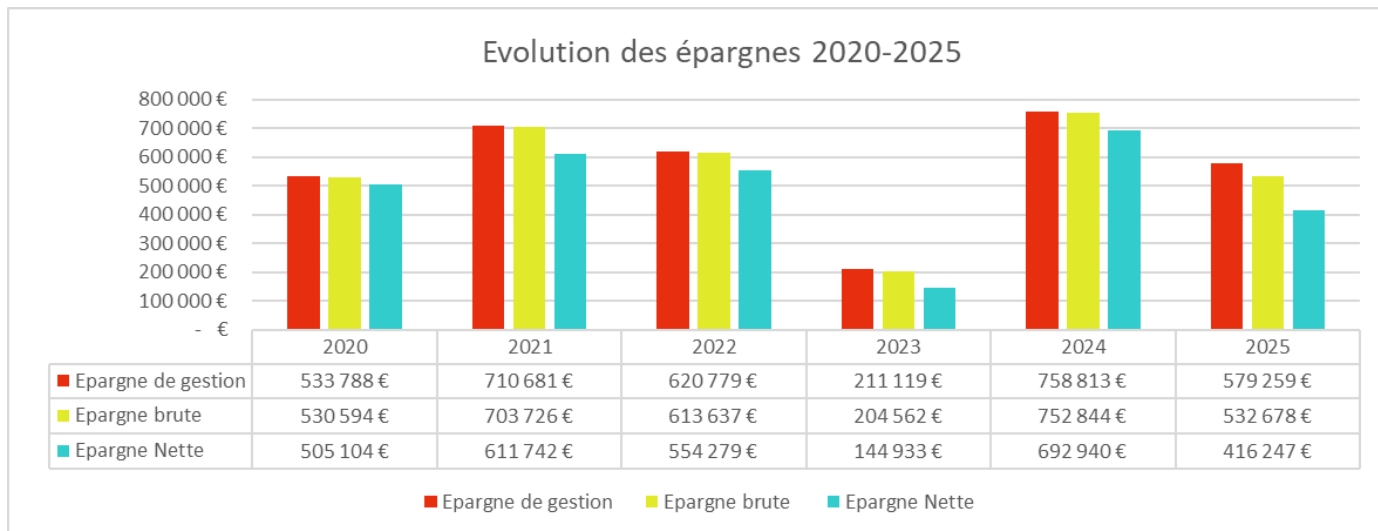


Ce graphique illustre la dynamique de la section de fonctionnement sur ces 6 dernières années.

Effet ciseau = quand le niveau de dépense passe au-dessus du niveau de recette

Sur les 6 dernières années, nous n'observons pas d'effet ciseau malgré un rapprochement des courbes sur l'année 2023.

Evolution des épargnes



Epargne de gestion = [recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement] - remboursement des intérêts de la dette

Epargne brute = [recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement]

Epargne nette = [recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement] - remboursement du capital de la dette

Les six dernières années ont été marquées par plusieurs événements majeurs à l'échelle mondiale : la crise sanitaire liée au Covid-19, la guerre en Ukraine, ainsi qu'une forte poussée inflationniste. Ces éléments ont eu un impact significatif sur les budgets locaux.

En 2020, les dépenses ont ralenti en raison du confinement. À l'inverse, l'année 2023 a été caractérisée par une hausse importante des dépenses d'énergie et de services, directement liée à l'augmentation de l'inflation.

Pour apprécier le niveau réel d'épargne, les dépenses exceptionnelles ont été neutralisées, notamment les deux ventes exceptionnelles ayant affecté les exercices 2020 et 2025.

Malgré ce contexte, le niveau d'épargne constaté en 2025 demeure élevé, témoignant d'une capacité d'autofinancement satisfaisante.

Fonds de roulement et résultat d'exercice

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	2 075 286 €	2 262 965 €	2 931 423 €	3 115 853 €	2 535 456 €	1 711 534 €
Résultat d'exercice	187 679 €	668 457 €	182 404 €	- 580 397 €	- 823 922 €	1 108 417 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 262 965 €	2 931 423 €	3 113 827 €	2 535 456 €	1 711 534 €	2 819 951 €

Le fonds de roulement de fin d'exercice correspond à la trésorerie disponible en fin d'exercice, c'est-à-dire le cumul du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice ainsi que de l'ensemble des reports. Le fonds de roulement 2025 est élevé, il intègre un résultat de fonctionnement à hauteur de 416 k€ ainsi qu'une recette liée à la vente d'un terrain de 649 k€ ainsi que la contraction d'un emprunt de 1.5 millions.

Un niveau de fonds de roulement satisfaisant s'apparente à 2 mois de dépenses de fonctionnement. Pour Saint- Alban, ce repère se situe autour de 1.1millions.

Données sur la dette

La dette de la Commune de Saint-Alban se composait jusqu'à fin 2023 de deux types d'emprunts :

- **Emprunts CD 31** (En 2024 la Commune ne remboursait plus d'emprunt au CD 31)
- **Emprunts bancaires**

Pour rappel la Commune a contracté :

- Un emprunt auprès de la Banque Postale en mai 2021 à hauteur de **500 000 €** avec un remboursement annuel de 33 333 € et d'intérêts dégressifs sur 15 ans.
- Un autre emprunt auprès de la Banque postale en fin d'année 2024, (entrée au capital au 1^{er} février 2025) à hauteur de **1 500 000€** avec un remboursement annuel de 75 000€ et intérêts dégressifs sur 20 ans et 3 mois.

Encours de dette global :

TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
CRD	2 084 451 €	1 968 019 €	1 832 557 €	1 696 812 €	1 560 781 €	1 424 461 €	1 287 847 €	1 150 940 €
K	116 432 €	135 462 €	135 745 €	136 031 €	136 320 €	136 613 €	136 908 €	115 523 €
I	46 580 €	52 444 €	49 598 €	46 208 €	43 086 €	39 960 €	36 832 €	33 756 €

- **Ratio de désendettement en nombre d'année :**

Le ratio de désendettement se calcule en divisant le capital restant dû (CRD) de l'exercice au 31/12 par l'épargne brute de l'exercice, ainsi il s'élève à 3.91 ans pour 2025.

B. Focus sur l'exercice 2025 : Section de fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Charges à caractère général (chap 011)	1 539 587 €	1 682 575 €	1 818 336 €	2 012 601 €	1 974 481 €	2 189 949 €
		9,29%	8,07%	10,68%	-1,89%	10,91%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 676 327 €	2 891 577 €	3 020 835 €	3 264 917 €	3 396 507 €	3 713 573 €
		8,04%	4,47%	8,08%	4,03%	9,34%
Atténuation de produit (chap 014)	43 765 €	41 221 €	32 107 €	89 926 €	86 467 €	18 284 €
		-5,81%	-22,11%	180,08%	-3,85%	-78,85%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	692 871 €	695 602 €	575 412 €	652 705 €	642 822 €	649 518 €
		0,39%	-17,28%	13,43%	-1,51%	1,04%
Charges financières (chap 66)	3 195 €	6 955 €	7 143 €	6 557 €	5 969 €	46 580 €
		117,70%	2,71%	-8,20%	-8,98%	680,43%
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 784 €	3 896 €	2 260 €	747 €	2 248 €	- €
		118,41%	-41,98%	-66,94%	200,78%	
Dotations aux provisions et dépréciations (chap 68)					28 042 €	- €

Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 957 529 €	5 321 825 €	5 456 093 €	6 027 454 €	6 136 537 €	6 617 905 €
		7,35%	2,52%	10,47%	1,81%	7,84%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de 7.8% (+ 481 368,24 €).

La hausse des dépenses est portée par :

- Une augmentation des charges à caractère générales + 215 k€
- Et des dépenses de personnels +317 k€

La baisse du chapitre 014 est liée à la fin du remboursement trop perçu TH et une baisse du FPIC (-8243 €).

Les charges financières (chap 66) ont augmenté par le paiement des intérêts du nouvel emprunt banque postale).

Charges à caractère général (chapitre 011) :

Une Hausse du chapitre 011 de **11%** :

Focus sur les principales évolutions des charges à caractères générales :

- **Article 60612 - Energie - électricité**

	2024	2025	Evolution 24 / 25
60612 - Energie - Electricité	359 765,55€	353 245,87€	- 6 519,68€

Le groupement de commande UGAP pour l'achat d'électricité a été relancé et un nouveau fournisseur a été retenu, Engie est désormais le fournisseur d'électricité pour la collectivité. Plusieurs dispositifs de régulation sont mis en place sur les bâtiments communaux : changement de système de chauffage, film solaires, passage en LEDs mais également sur l'éclairage public (passage en LED) ainsi les consommations d'électricité baissent.

Electricité	2024	2025
Consommations globales	998 443 kWh	919 443 kWh
Ecole Jean Jaurès	24 228 kWh	19 027 kWh
Mairie	55 586 kWh	53 322 kWh
Groupe scolaire Peyronnette	47 149 kWh	45 590 kWh

Electricité	2024	2025
Eclairage public	340 022 kWh	275 702 kWh

- **Article 6042- Achat de prestation de service**

Le compte 6042 comporte les dépenses relatives à la délégation de service public au LECGS et celles liées aux repas de la restauration Jean Jaurès (API). Ces dépenses ont été imputées sur les 2 derniers exercices sur des comptes différents ainsi il convient d'effectuer une analyse par tiers comptable.

	Tiers	2024	2025	Évolution 24 /25
6042	<i>API restauration</i>	<i>122 496,09 €</i>	<i>133 826,61 €</i>	<i>11 330,52€</i>
	LECGS	383 271,61 €	515 748,84 €	
	Total	505 767,70 €	649 575,45 €	143 807,75 €
6288	LECGS	59 587,00 €	- €	
	<i>Total LECGS</i>	<i>442 858,61 €</i>	<i>515 748,84 €</i>	<i>72 890,23 €</i>

Les dépenses relatives à API Restauration évoluent de 11 330 € car il y a eu :

- Augmentation du prix unitaire du repas standard facturé par le prestataire de 0.05€

Les dépenses relatives au service LECGS augmentent de 72 890 € car il y a eu :

Incident sur la transmission de la facture du mois de juillet devant contenir un reversement des recettes CAF lié aux services gérés par le LECGS pour 38 k€. Transformation des postes d'emplois aidés (difficultés de recrutement) en contrat classique, le coût d'un contrat classique est supérieur à 10k€ par poste sur une année.

- **Article 60632 - Fourniture de petit équipement**

	2024	2025	Évolution 24 /25
60632	48 519,02 €	71 674,56 €	23 55,54 €

Plusieurs travaux en régie ont été menés en 2025 dont le début de la rénovation Peyronnette, aire de jeux city. Également, des factures en lien avec la remise en état des stades sont passées sur cet article (4563€).

- **Articles 61521 - Terrain**

	2024	2025	Évolution 24 /25
61521	57 411,59 €	73 553,26 €	16 141,67€

En 2025, un entretien et une remise en état importante des terrains de foot ont dû être réalisés pour les sommes suivantes :

- Diagnostic stade : 336 €
- Gazon : 4343,63 €
- Traçage terrains : 1056 €
- Réparation arrosage : 827,93 €

Total : 6563,56 €

Ainsi qu'un fauchage herbe exceptionnel a été réalisé pour 2000 €.

- **Article 61551 - Matériel Roulant - Honoraires**

	2024	2025	Évolution 24 /25
61551	8 798,39€	24 131,17€	15 332,78€

En 2025, un rattrapage des contrôles des techniques a été effectué, ainsi que plusieurs achats de batteries et des changements de pneus. S'ajoutent à cela plusieurs pannes de véhicules en 2025 : tracteurs, véhicule portage...

- **Article 615221 - Entretien et réparations bâtiments publics**

	2024	2025	Évolution 24 /25
615221	44 490,5 €	27 962,41 €	- 16 528,09€

En 2025, le recrutement d'un agent polyvalent au service bâtiment a permis de réaliser plusieurs petits travaux d'entretien en régie.

• **Article 6228 – Rémunération d'intermédiaire et honoraires - Divers**

	2024	2025	Évolution 24 /25
6228	27 572,02€	51 615,93€	24 043,91€

En 2025, la collectivité a fini de payer la prestation aide à la rédaction de la nouvelle CTG pour 11 592 € et le paiement du litige 42 av fronton pour 7000 €.

• **Article 6184 – Versement à des organismes de formation**

	2024	2025	Évolution 24 /25
6184	25 132,20€	57 812,83€	24 240,81€

En 2025, les évolutions notables sont les suivantes :

- Mise en place de nouveaux pro logiciels nécessitant un cout de formation (Octime, paie, cimetière) pour 6480 €,
- Mise en place des nouveaux assistants de prévention avec une formation nécessaire de 8250 €.
- Formation com des atsem : 3200 €
- Formation SST 6300 €

• **Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux**

	2024	2025	Évolution 24 /25
61551	17 782,80€	76 371€	58 588,2€

En 2025, plusieurs agents du service MHL ont été absents (maladie ou AT) ainsi qu'un départ à la retraite. Les heures de nettoyage de 3 agents durant leurs absences ont été contractualisées avec un prestataire de service. Plusieurs remises en état ont également été effectuées à la suite des travaux.

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Les dépenses de personnel ont évolué de **9%** en 2025 par rapport à l'année 2024.

L'évolution est essentiellement liée à des arrêts maladies importants non prévus. L'année 2025 comptabilise 907 jours d'arrêts supplémentaires par rapport à 2024, certaines absences ont nécessairement dû être remplacées.

Evolution des comptes de rémunération des agents titulaires et contractuels :

Chapitre 012		2024	2025	Evolution
6218	Autre personnel extérieur		2 818,62 €	2 818,62 €
6331	Versement transport	39 874,29 €	43 159,69 €	3 285,40 €
6332	Cotisations versées au FNAL	9 867,09 €	10 558,43 €	691,34 €
6333	Participation employeurs à la formation pro continue	19,70 €	18,15 €	- 1,55 €
6336	Cotisations CNFPT et centre de gestion	44 381,06 €	47 508,02 €	3 126,96 €
6338	Autres impôts, taxes...	5 980,92 €	6 395,64 €	414,72 €
64111	Rémunération principale	1 496 583,87 €	1 466 287,82 €	- 30 296,05 €
64112	SFT et indemnité de résidence	13 558,49 €	11 529,63 €	- 2 028,86 €
64113	Personnel titulaire - NBI	15 654,57 €	16 327,63 €	673,06 €
64118	Autres indemnités	291 330,55 €	296 887,56 €	5 557,01 €
64131	Rémunérations	391 463,03 €	560 812,71 €	169 349,68 €
64132	Personnel non titulaire - SFT	8 349,15 €	9 850,37 €	1 501,22 €
64136	Personnel non titulaire - indemnités liées à la perte d'emploi		18 524,69 €	18 524,69 €
64138	Personnel non titulaire - Prime et autres	64 427,44 €	75 642,30 €	11 214,86 €
6417	Rémunération des apprentis	32 378,80 €	40 290,91 €	7 912,11 €
6451	Cotisations URSAAF	384 045,35 €	437 331,51 €	53 286,16 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	478 955,91 €	517 133,81 €	38 177,90 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	18 888,23 €	26 662,65 €	7 774,42 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	54 444,08 €	79 406,80 €	24 962,72 €
6456	Versement au FNC du supplément familial	6 992,00 €	1 040,00 €	- 5 952,00 €
6457	Cotisations liées aux apprenties	450,53 €	541,88 €	91,35 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	26 252,78 €	34 251,12 €	7 998,34 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 869,62 €	10 593,45 €	2 723,83 €
6478	Autres charges sociales diverses	4 739,79 €		- 4 739,79 €
	TOTAL	3 396 507,25 €	3 713 573,39 €	317 066,14 €

Les ETP titulaires entre 2024 et 2025 ont baissé de 3.85 ETP et les ETP contractuels ont évolué de 5.59 ETP. Ces évolutions d'ETP impactent les comptes de rémunération et de charge.

L'année 2025 est impactée également par la hausse de 3 points de la charge CNRACL et de l'évolution d'1% du taux cotisation URSAAF.

La refonte du RIFSEEP au 1^{er} juillet 2025 a impacté également à la hausse le compte 64118 et 64138.

Enfin l'assurance du personnel a fortement augmenté du fait d'une évolution du taux lui-même lié à la hausse de la sinistralité.

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses du chapitre 65 ont baissé de 9 883€.

En 2024 la Commune a vu sa contribution au syndicat intercommunal de l'Hersain augmenter de 17k€ et la contribution au CCAS a augmenté de 10 000 €. Cependant la Commune n'a plus à sortir de son actif sa participation au syndicat de voirie suite à sa dissolution ; cette opération représentait 60 544 € par an, c'est donc essentiellement cette mesure qui explique la baisse du chapitre 65.

2. Recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Atténuation de charges (chap 013)	80 588 €	82 616 €	57 346 €	169 796 €	172 137 €	236 383 €
		2,52%	-30,59%	196,09%	1,38%	37,32%
Produits des services (chap 70)	299 078 €	372 289 €	454 228 €	444 245 €	559 202 €	521 041 €
		24,48%	22,01%	-2,20%	25,88%	-6,82%

Impôts et Taxes (chap 73)	3 926 018 €	4 485 779 €	4 446 365 €	4 479 150 €	4 897 945 €	5 201 694 €
		14,26%	-0,88%	0,74%	9,35%	6,20%
Dotations, subventions et participations (chap 74)	1 095 636 €	954 067 €	979 320 €	991 305 €	1 074 999 €	965 057 €
		-12,92%	2,65%	1,22%	8,44%	-10,23%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	86 802 €	88 012 €	120 413 €	145 479 €	184 997 €	226 408 €
		1,39%	36,81%	20,82%	27,16%	22,39%
Produits financiers (chap 76)	- €	- €	- €	- €		- €
Produits exceptionnels (Chap 77)	160 567 €	42 789 €	12 057 €	2 041 €	102 €	649 354 €
		-73,35%	-71,82%	-83,07%	-95,03%	639405,42%
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 648 690 €	6 025 552 €	6 069 729 €	6 232 016 €	6 889 381 €	7 799 937 €
		6,67%	0,73%	2,67%	2,30%	22,35%

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1 424 712 € soit 22,35% d'augmentation qui s'explique en grande partie par :

- Une recette exceptionnelle liée à une vente d'un terrain du domaine privé de la Commune (au chapitre 77)
- Une hausse des atténuations de charge de 37% qui correspond aux remboursements de l'assurance du personnel, en effet comme évoqué précédemment en 2025 la collectivité accuse une augmentation importante des arrêts maladies
- Une bonne dynamique des recettes fiscales

Produit des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 a baissé de 6,82% soit 38 161€ entre 2024 et 2025.

Une évolution portée par les recettes liées au service cantine :

	2024	2025
Redevance et droit des S périscolaires et d'enseignement - cantine	331 781 €	290 860 €

En septembre 2025, la municipalité a mis en place la cantine à 1€ ce qui implique un basculement des recettes entre le chapitre 70 (paiement des famille) et le chapitre 74 (participation de l'Etat). En 2025 le remboursement de l'Etat suite à la mise en place du dispositif n'est pas encore effectif il sera impacté sur les comptes de l'exercice 2026.

Impôts et Taxes (chapitre 73)

Au global le chapitre 73 a évolué de 6% soit de 303 748 € par rapport à 2024.

L'évolution du chapitre 73 est essentiellement portée par la hausse importante de la taxe additionnelle des droits de mutation +71 % liée à la reprise du marché immobilier ainsi que l'évolution de la TLPE.

L'évolution du compte 73118 est liée à l'augmentation des rôles supplémentaires.

		2024	2025	Evolution 24/25
Chap 73	Impôts et Taxes	4 897 945 €	5 201 693,53 €	6%
73111	Taxes foncières et habitation	1 753 368 €	1 820 183,00 €	4%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		91,00 €	
73118	Autres impôts locaux	15 065 €	67 212,00 €	346%
73211	Attribution de compensation	2 635 460 €	2 635 460,00 €	0%
73212	Dotation solidarité communautaire	254 671 €	283 404,00 €	11%
73154	Droits de place	4 379 €	4 396,03 €	0%
73174	TLPE	83 223 €	130 918,50 €	57%
73123	Taxe ad droit de mutation	151 779 €	260 029,00 €	71%

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les recettes du chapitre 74 ont évolué de - 10 % (- 109 942 €) entre l'exercice 2024 et 2025.

		2024	2025	Evolution 24/25
Chap 74	Dotation , subventions et participations	1 074 999 €	965 057,30 €	-10%
74111	dotation forfaitaire	153 620 €	117 120,00 €	-24%
741121	Dotation solidarité rurale	99 701 €	113 539,00 €	14%
744	fctva	2 743 €	4 069,55 €	48%
742	dotations aux élus locaux	163 €	163,00 €	0%
	Participations Etat autre	1 986 €		
74748	Remb frais scolaires communes voisines	4 355 €	5 777,11 €	33%
747888	CAF	562 603 €	452 645,17 €	-20%
	Compensation pour perte taxe additionnelle	125 €		
74833	compensation exo TF	169 262,00 €	203 955,00 €	20%
7482	compensation exo TH		455 €	
	filet sécurité inflation	41 222 €		
7484	Dotation de recensement		12 379,00 €	
74888	réforme rythmes scolaire	39 220 €	54 954,47 €	40%

La perte de participation s'explique par une baisse de 109 958 € de la participation CAF. Cela correspond à l'absence de versement du bonus territoire. En effet la municipalité a signé une nouvelle Convention territoriale globale avec la CAF en 2025 pour la période 2025 - 2028, cela implique le renouvellement des signatures de l'ensemble des conventions qui lient nos structures petite enfance avec la CAF, donc un décalage dans le versement du bonus territoire qui interviendra pour l'année 2025 sur le premier trimestre 2026.

C. Focus sur l'exercice 2025 : Section de d'investissement

Synthèse	2020	2021	2022	2023	2024	2025
INVESTISSEMENT						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	808 078,34 €	655 103 €	617 631 € -6%	836 457 € 35%	2 186 858 € 161%	1 831 261,48 € -16%
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	71 643 €	135 702 €	95 453 € -30%	96 420 € 1%	59 904 € -38%	116 431,51 € 94%
Autres investissements	156,65 €	- €	- €	1 000 €	2 536 €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	879 878 €	790 805 €	713 084 €	933 877 €	2 249 298 €	1 947 693 €
		-10,12%	-9,83%	30,96%	140,86%	-13,41%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	79 318,80 €	12 500 € -84%	89 948 € 620%	18 782 € -79%	615 604 € 3178%	256 763,40 € -58%
Emprunts en cours	1 240,00 €	500 000 € 40223%	690 € -100%	-100%		1 500 000,00 €
FCTVA (art 10222)	235 292,92 €	182 491 € -22%	130 669 € -28%	68 462 € -48%	56 928 € -17%	116 684,69 € 105%
Autres immobilisations financières (chap 27)	- €	- €				- €
Autres recettes	60 544,26 €	60 544 €	60 544 €	61 673 €		629,62 €
Total des recettes réelles d'investissement	376 396 €	755 536 €	281 852 €	148 917 €	672 531 €	1 874 078 €
		100,73%	-62,70%	-47,16%	351,61%	178,66%

Les dépenses d'investissement par opérations sont les suivantes :

Opérations	Montants	Montants BP 2025 + DM + RAR 2024	Réalisé 2025	Détail
101	Ecole Peyronnette	280 700 €	94 873,51 €	Tvx courant, système qualité de l'air, système PPMS, changement de la chaudière, début des travaux de rénovation des classes
102	Ecole Jean Jaurès	451 400 €	347 707,78 €	Tvx courant, Fin des tvx d'extension, système PPMS, chaudière bloc maternelle, aérotherme gymnase, système qualité de l'air
103	Entrepôts	4 000 €	-	
104	Mairie	438 860 €	337 236,56 €	Tvx aménagement du 2 ^{ème} étage, matériel informatique, achat terrain SAFER
105	Crèche	20 000 €	2 925,77 €	Système qualité de l'air, matériel informatique
106	Communication	2 400 €	-	
107	Service technique	54 989 €	13 536,87 €	Pelle rétro kubota, matériel informatique
108	Sport	111 660 €	40 967,56 €	Réfection de la toiture du tennis couvert, tvx peinture façade tribune foot
109	Point jeunes			
110	Parc et Jardin	6 500 €	2 125,84 €	Jeux city stade (CME)
111	Centre culturel- Bibliothèque	92 250 €	14 004,26 €	Changement luminaire en LED de la salle de spectacle, porte salle de spectacle, MO tvx hall
112	Eglise	2 800 €	2 299,41 €	Changement de fenêtre

130	Halle	957 €	-	
131	Police municipale	209 229,42€	97 223,74€	Suite déploiement vidéo protection, changement climatisation, taser
133	Salle des fêtes	28 200€	-	
134	Cimetière	10 000€	-	
136	Centre de loisirs	904 568 €	781 898,86€	Tvx de rénovation, achat du nouveau mobilier
143	Cantine Peyronnette	105 775 €	92 662,16 €	Tvx sur les 2 réfectoires, changement du mobilier
144	Cantine Jean Jaurès	17 100,66 €	3 799,16€	Tvx courant
151	Cœur de ville	50 000€	-	
Totaux		2 791 389,08 €	1 831 261,48 €	

Concernant les 3 principaux programmes d'investissement :

- Extension de l'école Jean Jaurès : l'opération est payée à 99%
- Rénovation du centre de loisirs : l'opération est payée à 96%
- Réaménagement du 2^{ème} étage de la mairie : l'opération est payée à 65%

Au niveau des recettes d'investissement, la Commune a :

- Perçu 116 684,69 € de FCTVA, toujours calculé sur la base des dépenses d'investissement n-2
- Encaissé un emprunt de 1 500 000€
- Encaissé 256 763,40 € de subventions

	Notifiées	Montant définitif à percevoir	perçues 2024	BP 2025	Perçues 2025	Reste à percevoir
Etat (DETR) - Extension JJ	300 000,00€	272 579,62€	230 310,11€	69 689,89€	42 269,51€	- €
Département - Aménagement 2ème étage	66 744,10€	66 744,10€		- €		66 744,10€
DSIL - Aménagement 2ème étage	80 000,00€			80 000,00€		80 000,00€
CD 31 - Extension JJ	250 000,00€		197 740,62€	52 259,38€		52 259,38€
CAF - Rénovation centre de loisirs	261 000,00€	265 306,00€	185 714,00€	75 286,00€	79 592,00€	- €
CD 31 - Rénovation centre de loisirs	250 000,00€	226 093,35€	- €	250 000,00€	134 901,89€	91 191,46€
CAF subvention KPMG (étude CTG)						
CAF - RPE matériel informatique	1 839,00€		1 839,00€	- €		
Total	1 209 583,10€	830 723,07€	615 603,73€	527 235,27€	256 763,40€	290 194,94€

IV. Les orientations budgétaires 2026

A. En fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement

Les autres orientations proposées à prendre en compte par chapitre sont les suivantes :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

- **Les dépenses d'énergie article 60612 :**
Poursuite de la maîtrise des dépenses d'énergie en 2026 via l'installation de système de contrôle et de centralisation des systèmes de chauffage permettant une régulation au plus juste en fonction des niveaux de température. Également de nombreux travaux de changement des luminaires des bâtiments communaux en LEDs auront lieu sur le premier trimestre 2026 permettant également une maîtrise de ce poste de dépense.
- **Les dépenses relatives à l'article 611, 61521, 615221, 6283 pour les prestations de service, entretien terrain et entretien-réparation des bâtiments publics :**
En 2026, plusieurs marchés de services doivent être relancés : entretien des espaces verts, entretien et maintenance des chaufferies, entretien des électroménagers, nettoyage des bâtiments. La contractualisation dans le cadre de ces nouveaux marchés peut entraîner des évolutions de dépenses sur les comptes pré cités.
- **Les dépenses relatives à la rémunération de la délégation de service public LECGS à l'article 6042 :**
La participation financière de la Commune en 2026 évoluera de 16 627€ , cette évolution est dépendante de l'augmentation mécanique de l'indice de rémunération de la convention collective à laquelle sont rattachés les employés de l'association (+1,7%). Les résultats excédentaires du résultat 2024 sur les comptes de résultats ont été utilisés sur la fin d'exercice 2025 et pour l'année 2026 afin d'employer des renforts pour encadrer la hausse d'effectifs à la rentrée de septembre 2025.

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

La prévision budgétaire 2026 des charges de personnel devra tenir compte des hypothèses suivantes :

Constante de paie : +45 600 €

- Augmentation 3 points CNRACL
- Augmentation IRCANTEC, taux AT, et SMIC

Sortie de personnel : - 224 410 €

- Mutation : -40 000 €
- Disponibilité : - 68 000 €
- Réintégration Agent CHU : - 28 700 €
- Fin de contrat : - 35 480 €
- Départ en retraite : - 52 230 €

Entrée de personnel : + 211 400 €

- Réorganisation pôle cadre de vie : + 60 100 €
- Réorganisation pôle ressources / famille (accueil, relations usager) : + 53 000 €
- Réorganisation crèche : 13 500 €
- Réorganisation pôle CCEVA : 13 200 €
- Augmentation temps de travail CCAS : +14 000 €
- Reprise plein traitement pôle ressources : +14 100 €
- Saisonnier Pôle cadre de vie : + 9000 €
- Saisonnier pôle ressources : + 5200 €
- Enveloppe prévisionnelle congé mater : 29 300 €
- Charges de gestion courante (chapitre 65)

Enveloppe : + 69 350 €

- Heures élections : + 6100 €
- Refonte RI 2025 impact CIA : + 12 500 €
- Avancement grade : + 3150 €
- Avancement échelon : + 7900 €
- Changement date versement CIA : + 39 700 €

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses relatives à l'article 65748 – subventions aux associations : le montant total des subventions à allouer aux associations devrait s'élever à 207 000 €

2. Recettes de fonctionnement :

Les orientations proposées sont les suivantes :

Impôts et Taxes (chapitre 73)

En 2026, la municipalité ne projette pas d'augmentation des taux d'imposition cependant le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidé par l'Etat s'élèvera à 0,8%.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

En 2026 la Commune percevra le bonus territoire de 2025 de 134 k€ ainsi que celui de 2026 revalorisé de 10%.

B. En Investissement

Les orientations budgétaires en matière d'investissement pour 2026 s'inscrivent dans la continuité des investissements lancés en 2025.

Programme 101 et 102 : les groupes scolaires Peyronnette et Jean Jaurès

Afin de poursuivre les opérations de rénovation des groupes scolaires, plusieurs travaux sont à mener sur les années à venir :

Ecole Peyronnette - Opération de rénovation de l'école : 924 960 €

- Films solaires
- Mise en conformité suite passage commission sécurité
- Réfection des sols
- Brasseurs d'air et LEDs

- Changement des volets roulants
- Peintures des classes non réalisées en 2025
- Traitement acoustique du Hall
- Aménagement de locaux technique et annexes

Cantine Peyronnette :

- Réfection cuisine
- Changement électroménager

Ecole Jean Jaurès - Opération de rénovation de l'école : 176 590 €

- Brasseurs d'air et LEDs
- Peintures des classes
- Changement des volets roulants
- Centralisation et programmation des systèmes de chauffage
- Rénovation sanitaire bloc 1 & 2

Programme 104 – Mairie :

Fin des travaux d'aménagement du 2ème étage : 134 100 €

- Fin des travaux
- Mobiliers
- Maîtrise d'œuvre

Programme 111 – Centre culturel :

Travaux d'aménagement du RDC : 150 000 €

- Travaux
- Mobiliers
- Maîtrise d'œuvre

Programme 131 – Police municipale :

Suite déploiement Vidéo protection : 217 100 €

Multi programme – passage en LEDs :

Changement des luminaires des bâtiments publics : 164 100 €

- Centre culturel – 1^{er} étage
- Salle des fêtes
- Crèche
- Gymnase Marius Coudon